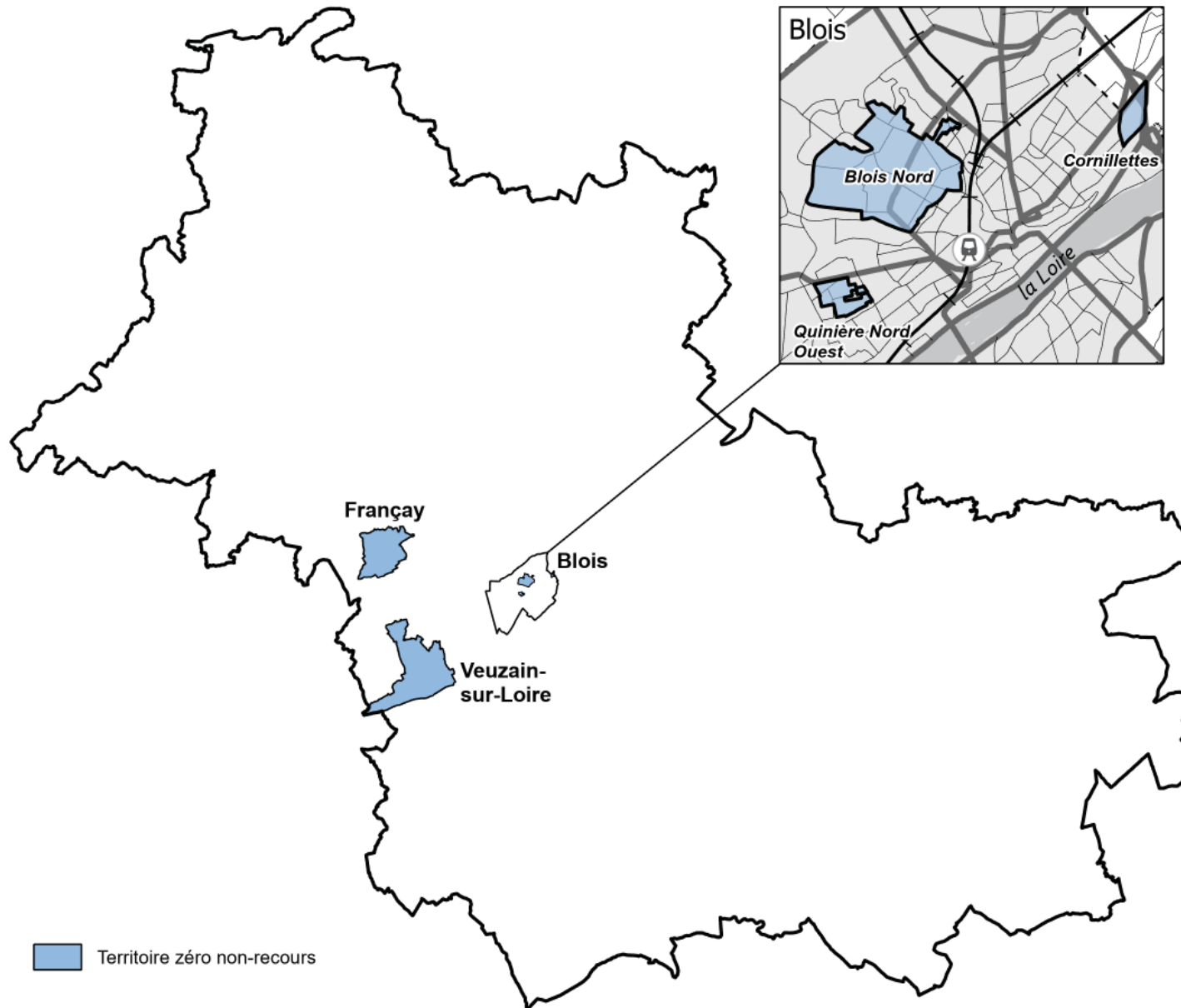


## Territoires zéro non-recours (TZNR)



**Initiateur :** Etat

**Territoire retenu en Loir-et-Cher :** Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

**Date :** janvier 2024.

**Durée :** 3 ans.

**Objectif :** faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi de limiter le non-recours. L'ensemble des projets vise à développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics.

**Principes :** cette expérimentation consiste à mettre en place de nouveaux dispositifs pour :

- aller vers les personnes les plus éloignées des institutions en leur fournissant l'information nécessaire et un accompagnement adapté à leurs besoins ;
- améliorer la coordination entre les institutions et acteurs de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion des territoires ;
- renforcer l'aller-vers et le travail partenarial dans les pratiques des professionnels du travail social ;
- développer les échanges de données entre institutions à des fins de lutte contre le non-recours ;
- coconstruire les expérimentations avec les publics ciblés par le dispositif expérimenté ;
- travailler sur le non-recours à un panel de droits sociaux dont, a minima le RSA et la prime d'activité.